

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE EN MARTINIQUE

2016 – 2022

Sources : Réseau CARIF OREF DEETS Martinique

OBJECTIF

Dans les différentes composantes de la mutation économique de la Martinique, le levier de l'apprentissage est un incontournable. Ce sujet est la Pierre angulaire dans le développement de la future main d'œuvre de l'île, et de surcroît répondre au besoin de rajeunissement.

Cette analyse que nous avons menée, est une porte d'entrée sur diverses autres pistes de réflexions connexes liées à la politique territoriale. Elle nous permet dans un premier exercice de dresser un état des lieux et une cartographie de l'évolution de l'apprentissage en Martinique entre 2016 et 2022.

Définition

L'apprentissage est un système de formation fondé sur une alternance entre une phase pratique en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et une phase théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou lycée. Il permet à l'apprenti de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. La durée de la formation est comprise entre 6 mois et 3 ans.

L'objectif est de permettre à l'apprenti d'obtenir une certification du niveau 3 au niveau 7 (du CAP au diplôme d'ingénieur) et aussi d'acquérir une expérience professionnelle. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

TYPE DE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur (CFA).

Dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, l'employeur transmet le contrat à :

- L'opérateur de compétences (OPCO) s'il s'agit d'un employeur du secteur privé
- La Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) s'il d'agit d'un employeur du secteur public

Les données proviennent de l'entrepôt de donnée du CO (réseaux CARIF-OREF), travaillant plusieurs sources tels que DARES, le rectorat de Martinique, DEETS.





AGEFMA

Tél.: 0596 71 11 02 Web: www.agefma.mq

Novembre 2023

Immeuble Foyal 2000 Rue du Gouverneur Ponton 97200 - FORT DE FRANCE





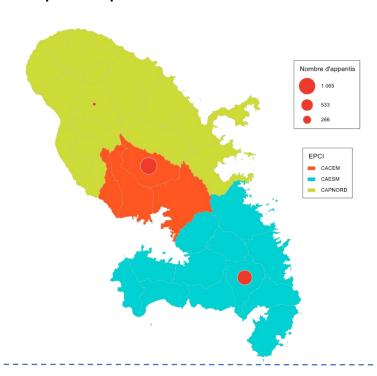
Nombre d'apprentis en Martinique dans les CFA et Lycée

1943 apprentis dont 1886 nouveaux contrats

Ont été accueillis dans les CFA et Lycée de Martinique pour l'année scolaire 2021/2022

29 % D'augmentation du nombre d'apprentis par rapport à 2016.

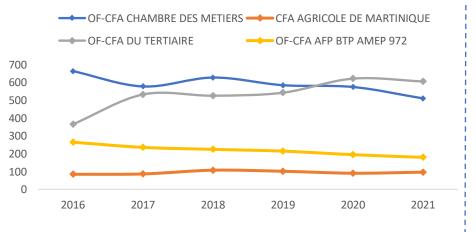
Répartition des apprentis en 2021 d'après l'emplacement de l'établissement de formation



Evolution du nombre d'apprenti 2016 – 2021

Libellé EPCI	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA de l'Espace Sud de la Martinique	1011	898	958	899	884	834
CA du Centre de la Martinique	365	533	525	598	881	1065
CA du Pays Nord Martinique					26	43
Total général	1376	1431	1483	1497	1791	1943

Evolution des effectifs par établissements

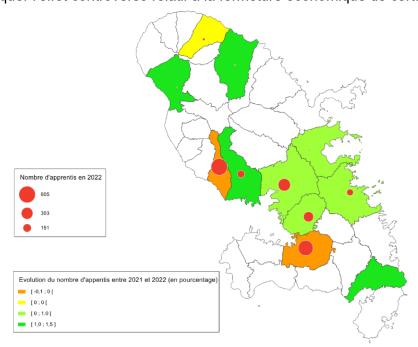


Avec 1586 apprentis en 2010, les CFA historiques de Martinique comportent une baisse du nombre d'apprentis de 15% en 2016. Sur ces 5 dernières années d'analyses (2016-2021), le CFA Tertiaire a quasiment doublé ses effectifs. Boosté par les métiers du commerce et de gestion comptabilité. En outre, en miroir du constat fait sur les métiers en tension (analyse en page 5), l'attractivité des formations dans le BTP et l'agriculture est très faibles.

	Etablissements	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etablissements Historiques	OF-CFA CHAMBRE DES METIERS	663	577	627	584	574	510
	CFA AGRICOLE DE MARTINIQUE	84	86	107	101	90	96
	OF-CFA DU TERTIAIRE	365	532	525	542	621	605
Etabli: Hist	OF-CFA AFP BTP AMEP 972	264	235	224	214	194	179
Nouveaux Etablissements*	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BELLEVUE						16
	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JOSEPH GAILLARD						24
	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE SAINT JEAN-PAUL II						3
	LP LYCEE DES METIERS RAYMOND NERIS					2	4
	LYCEE POLYVALENT ACAJOU 2					2	27
	LYCEE POLYVALENT JOSEPH PERNOCK						9
	LPO LYCEE DES METIERS VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)						7
	OF-CFA CERDIF ANTILLES- GUYANE					48	74
	INSTITUT DE LA FONCTION COMMERCIALE				56	197	310
	OF-CFA CE CEDILLE MARTINQIUE					18	18
	CTMR - CLUB TI MOUN ROBERT - OF / CFA Partenaire et Innovation					8	9
	OF-CFA CEMEA					2	6
	OF-CFA PREVENTIS ANTILLES- GUYANE					11	
	ESSENTIA CARAIBESLA CARIBEENNE					24	45
	Total	1376	1430	1483	1497	1791	1943

^{*}Etablissements avec une date de référencement au 31/12/2021 et ayant fait remontés leurs données

 Cette tendance baissière des CFA historiques, peut s'expliquer entre autres par l'émergence de nouveaux établissements. Permettant ainsi une augmentation de l'offres de formation en apprentissage. Impact de la « Loi Avenir Professionnel - Réforme de l'Apprentissage » en 2018, qui favorise le développement de l'apprentissage, notamment en facilitant la transformation des organismes de formation en CFA. Ces nouveaux établissements offrent un élargissement de l'offre de formation, tout secteur d'activité confondue. Le choix de l'établissement d'affectation par les étudiants est ainsi plus fourni, quelque soit le secteur d'activité. Contrant ainsi le monopole sectoriel des CFA historiques. Cependant, cette libéralisation peut expliquer l'effet controversé relatif à la fermeture économique de certaines structures.



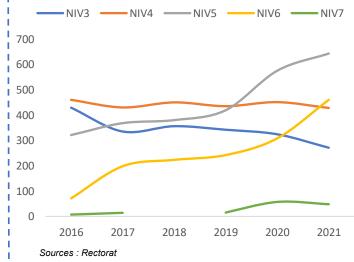
La carte illustre l'évolution positive du nombre d'apprenti en miroir de l'émergence des nouvelles offres de formations en apprentissage.

Evolution des effectifs par niveau de formation

En 2007 il y avait environs 1354 apprentis qui réalisait un diplôme de niveau 3. Ce nombre décroît constamment chaque année, dépassant les 200% de diminution 10 ans plus tard. A l'inverse les diplômes post Bac de niveau 5 & 6 qui ont une tendance à la hausse. Cette tendance montre une augmentation du niveau de formation proposé en Martinique. Marquant la professionnalisation d'un niveau de ressource

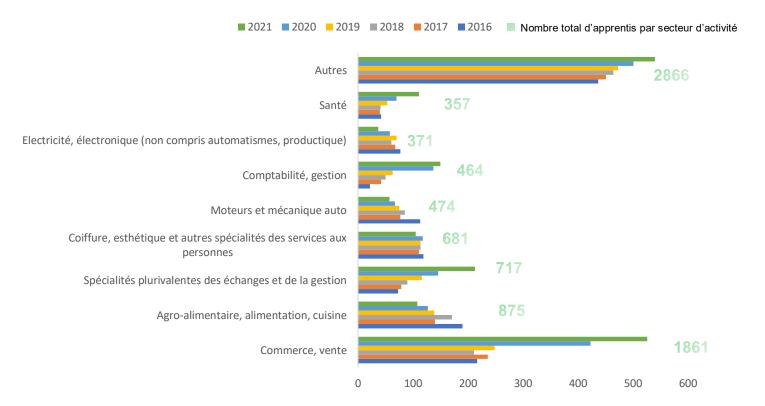
	supérieur.
taahnialah	OLIDARIALIR
100111110101	SIDELEII

Niveau de qualification	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NIV3	429	335	356	342	324	271
NIV4	460	430	450	435	451	428
NIV5	321	368	380	419	575	643
NIV6	71	198	223	242	308	460
NIV7	7	14		15	57	48
Total	1288	1345	1409	1453	1715	1850



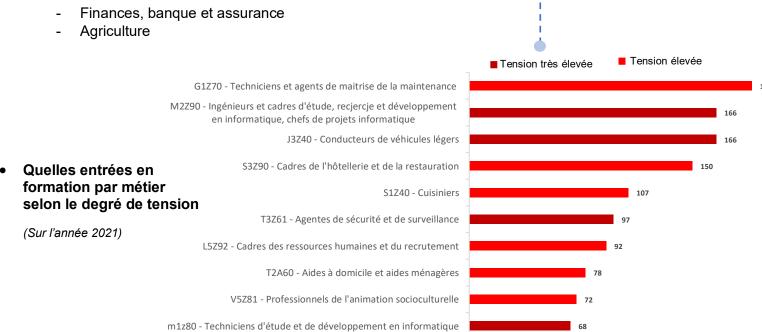
Evolution des effectifs par secteur d'activité

Dans le Top 8 des secteurs d'activité ayant le plus d'apprenti, globalement la tendance de recrutement est à la hausse. Avec une année 2021 en forte augmentation. Le commerce connait une nette augmentation depuis 2020. A l'inverse l'Agro-Alimentaire, alimentation et cuisine a une tendance à la baisse.



La catégorie « Autres » regroupe les secteurs d'activité qui recrutent le moins. On y retrouve notamment :

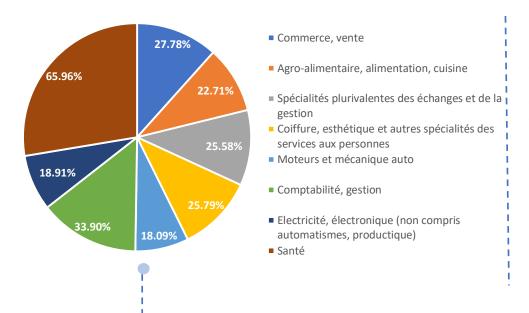
- L'énergie et génie climatique
- BTP
- Hôtellerie, tourisme
- Informatique, traitement de l'information et des données
- Bois et Ameublement
- Aménagement paysager
- Transport
- Animation et Evènementiel



Sources : Données AES de pôle emploi - Certif info -

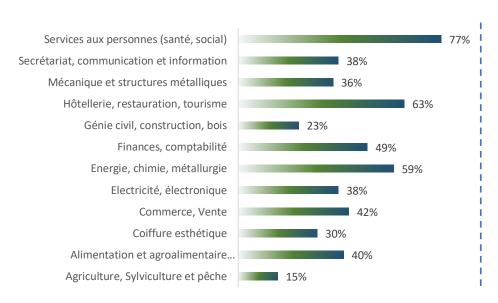
DARES, données Tension 2021

Taux d'insertion des apprentis, 6 mois après leur sortie - Année 2020/2021



Proportionnellement au nombre d'apprentis dans chacune des filières, le secteur de la santé à le taux d'insertion le plus élevé avec 65% d'emplois 6 mois après la formation. Le commerce malgré un effectif plus important, ne compte que 27% de taux d'insertion. Cette proportion est probablement dû à un taux de poursuite d'étude élevé.

Taux d'insertion des apprentis inscrits dans une formation de niveau CAP à BTS, 6 mois après leur sortie – *Année* 2020/2021



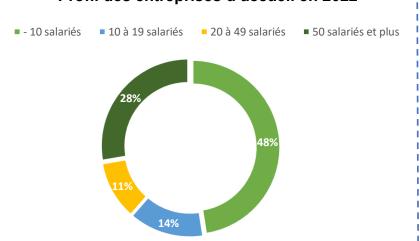
Le niveau d'insertion des apprentis ayant obtenus une qualification de niveau 3,4 et 5, montre qu'ils sont suffisamment opérationnels à occuper les postes vacants.

Les taux d'insertion restent élevés dans les secteurs d'activités conséquent en Martinique. Service aux personnes 77%, Energie 59%, Hôtellerie restauration tourisme 63%.

Les secteurs étant en dessous de 40%, mérite d'être analyser de plus près proportionnellement aux nombres d'apprentis.

Sources : DEETS - Bilan de l'apprentissage 2023

Profil des entreprises d'accueil en 2022

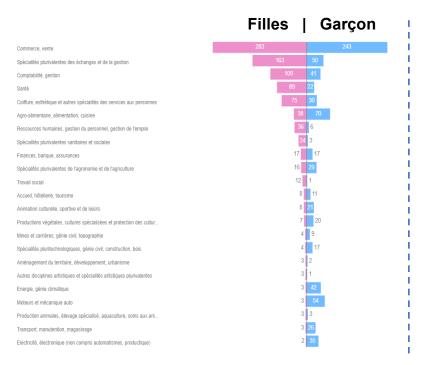


La typologie des entreprises de « -10 salariés » est la plus dense en Martinique.

Cela n'est n'ayant moins pas un frein au recrutement d'apprentis, car elles représentent 48% des employeurs d'accueil.

Les grands groupes étant proportionnellement les moins nombreux sur le territoire, les 28% du panel observé nuance le fait que chacune d'entre elles prennent leur responsabilité en participant à l'accueil des apprentis.

Profils des apprentis en 2022



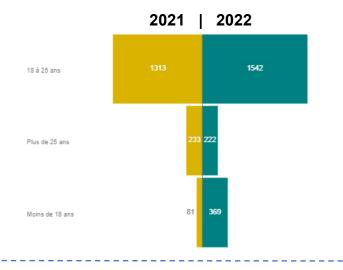
Globalement entre 2021 et 2022, il y a une augmentation de 12% du nombre de filles et une diminution de 5% de garçon.

En 2022, les filles sont plus nombreuses aux métiers du tertiaire et certains métiers de l'artisanat. Les garçons ont un engouement pour les métiers plus technico-manuel. Tels que l'énergie et génie climatique, mécanique, transport manutention, électricité, agriculture.

Avec l'assouplissement de la « Loi Avenir Professionnel - Réforme de l'Apprentissage » en 2018, il y a une émergence de nouvelles offres de formation d'apprentissage dispensés par de nouveaux établissements. Les diplômes de niveau 3 sont essentiellement dispensé par les CFA historiques. Les niveaux 4 sont dispensés par les lycée polyvalent et professionnel.

Les niveau 5, 6 et 7 sont dispensés majoritairement dans les nouveaux centres de formation.

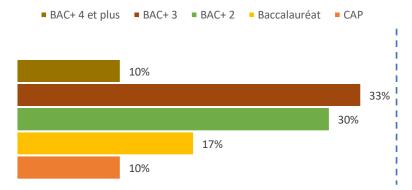
Evolution de l'âge des apprentis



La tranche d'âge 18 – 25 ans sont essentiellement représentés en lycée.

La totalité des plus de 25 ans sont dans les CFA.

Les qualifications préparées par les apprentis en 2022



En 2022, l'émergence des nouveaux établissements de formation offrent un plus large dispositif de formation en apprentissage.

Notamment pour les formations de Bac +2 et plus.

Des avantages pour les apprentis

- => Bénéficier d'un contrat de travail et d'un salaire pour le travail effectué au sein de l'entreprise, tout en préparant un diplôme reconnu.
- => Ne pas avoir le statut de stagiaire : l'apprenti est considéré comme un salarié qui aura parfois accumulé, à l'issue de son diplôme, plusieurs années d'expérience

Finalement, l'entreprise connaît les capacités professionnelles de l'apprenti, ce qui permet une embauche en toute connaissance de cause et évitant ainsi le coût et les complications d'un recrutement extérieur.

Des avantages pour les entreprises

=> Possibilité de recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
Une partie du salaire versé aux apprentis (11% du salaire minimum de croissance) ne donne lieu à aucune charge sociale d'origine légale et conventionnelle ni aucune charge fiscale ou parafiscale.

Pour la partie restante du salaire, les cotisations sociales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi sont calculées de façon forfaitaire, sur la base du salaire légal de base des apprentis. La CSG et la CRDS ne sont pas décomptées sur le salaire des apprentis.